Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville - Présentation des projets de valorisation d'un site fortifié -Attribution d'une subvention

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Suite à la convention de partenariat signée en 2009 entre la Ville de Besancon, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville (ENSAPB) concernant la création d'un «Pôle d'Architecture» comme espace de formation, de recherche et de développement sur l'œuvre de Vauban, les élèves de l'ENSAPB faisant partie du studio d'architecture ont rendu leur travaux sur le projet d'intervention architecturale contemporaine du site de Beauregard (le fort et ses abords). L'ensemble des propositions a été présenté devant un jury, composé des membres du RSMV, de la Ville de Besançon et de l'ENSAPB, réuni à Paris le 12 février 2010.

Le résultat des travaux sera matérialisé sous forme d'exposition. L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville a en charge sa conception et sa réalisation.

La Ville de Besançon et l'ENSAPB souhaitent présenter cette exposition à l'occasion de la cérémonie officielle d'inauguration organisée par le RSMV le 7 juillet 2010 à Paris, de son Centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié. Cette célébration marque ainsi dans le même temps, le deuxième anniversaire de l'inscription des Fortifications de Vauban sur la liste du patrimoine mondial. Cette journée sera également ponctuée d'un colloque sur le thème de la reconversion du patrimoine fortifié.

L'exposition sera présentée à Besançon en septembre et octobre prochain. Le coût de réalisation sera pris en charge par la Ville de Besançon et l'ENSAPB. Dans ce cadre, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville a sollicité une aide financière à hauteur de 5 000 € à la Ville de Besançon. Le montant total de l'exposition s'élève à 37 000 €.

Son plan de financement est le suivant :

Recettes		Dépenses	ENSA PB	Ville de Besançon
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville	32 000 €	Réalisation de l'exposition : Impression des panneaux de présentation des projets sur kakémonos (17 kakémonos de 84,1 x 118,9)	500€	5 000 €
Ville de Besançon	5 000 €	Réalisation et impression d'une plaquette de présentation de l'exposition	1 500 €	
		Intervention pédagogique : Réalisation des supports des projets présentés au jury	2 000 €	
		Réalisation des maquettes	1 000 €	
		Ressources Humaines : Conception et coordination de l'atelier et de l'exposition (un enseignant et un chargé de mission pendant 6 mois à mi-temps en coût chargé)	27 000 €	
TOTAL	37 000 €	TOTAL	32 000 €	5 000 €

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 65.324/65731.4837 CS 41042 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant en provenance de l'imputation 011.324/6042.4837 CS 41042. Ce transfert sera proposé lors de la décision modificative n° 1.

«*M. LE MAIRE :* Nous travaillons beaucoup avec les grandes écoles d'architecture, entre autres celle de Paris Belleville dont M. PROST est un architecte renommé qui travaille avec nous dans le réseau Vauban».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.